

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTÈNE  
COMMUNE DE PORTO-VECCHIO

---

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/11/2018  
Publication : 20/11/2018

Pour l'autorité compétente par délégation



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
PORTO-VECCHIO

**N° 18/108/RH**

**SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2018**

**OBJET** : RESSOURCES HUMAINES  
Avancement de grade au choix sans examen professionnel (catégorie A, B et C).

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf du mois de novembre à 09 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de PORTO-VECCHIO, régulièrement convoqué le 08 novembre 2018 s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges MELA, Maire.

**Etaient présents** : Georges MELA ; Marie-Antoinette CUCCHI ; Joseph TAFANI ; Gaby BIANCARELLI ; Michel DALLA SANTA ; Véronique MAGLIOLO ; Jean-Michel SAULI ; Xavière MERCURI ; Armand PAPI ; Antoine ACQUATELLA ; Sylvie ROSSI ; Jean-François GIRASCHI ; Sylvie CASANOVA ; Patrice BORNEA ; Jean-Marie SANTONI ; Joëlle DA FONTE ; Vanessa GIORGI ; Gérard CESARI ; Didier REY ; Jeanne STROMBONI ; Nathalie APOSTOLATOS ; Jean-Christophe ANGELINI ; Fabien LANDRON.

**Absents** : Jean-Baptiste LUCCHETTI ; Marie-Noëlle NICOLAÏ ; Florence VALLI ; Jacqueline BARTOLI ; Noëlle SANTONI ; Pierre-Paul NICOLAÏ ; Jean-Baptiste SANTINI ; Léa MARIANI ; Jean-Marc ANDREANI ; Marielle DELHOM.

**Avaient donné procuration** : Marie-Noëlle NICOLAÏ à Jean-Michel SAULI ; Florence VALLI à Joseph TAFANI ; Jacqueline BARTOLI à Jean-François GIRASCHI ; Noëlle SANTONI à Michel DALLA SANTA ; Jean-Baptiste SANTINI à Marie-Antoinette CUCCHI ; Marielle DELHOM à Didier REY.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Joëlle DA FONTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant.

La Commission Administrative Paritaire (CAP), pour les catégories A, B et C, qui s'est réunie le 16 octobre 2018 au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse-du-Sud, a donné un avis favorable pour des avancements de grades au choix sans examen professionnel, pour soixante-cinq (65) agents de la Commune.

Afin de mettre en œuvre ces avancements de grade, il est nécessaire de procéder ainsi qu'énoncé dans les tableaux ci-après :

## 1/ AVANCEMENTS DE GRADE SANS EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ANNÉE 2018

### **CATÉGORIE A – NOUVELLES DISPOSITIONS EN VIGUEUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017**

➤ **Nombre de grades modifiés suite à avancements : un (01) :**

Suppression d'emploi	Grade concerné par l'emploi supprimé	Quotité de temps de travail	Création d'emploi	Grade concerné par l'Emploi créé	Quotité de temps de travail	Décret relatif au cadre d'emplois concerné par la création
01	Attaché Territorial	35/35 <sup>ème</sup>	01	Attaché Territorial Principal	35/35 <sup>ème</sup>	Décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié

### **CATÉGORIE B - DISPOSITIONS TRANSITOIRES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 15-1 DU DÉCRET N° 2016-594 DU 12 MAI 2016**

➤ **Nombre de grades modifiés suite à avancements : un (01) :**

Suppression d'emploi	Grade concerné par l'emploi supprimé	Quotité de temps de travail	Création d'emploi	Grade concerné par l'Emploi créé	Quotité de temps de travail	Décret relatif au cadre d'emplois concerné par la création
01	Rédacteur Territorial	35/35 <sup>ème</sup>	01	Rédacteur Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié

### **CATÉGORIE C - NOUVELLES DISPOSITIONS EN VIGUEUR AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017**

➤ **Nombre de grades modifiés suite à avancements : neuf (09) :**

Suppression d'emploi	Grade concerné par l'emploi supprimé	Quotité de temps de travail	Création d'emploi	Grade concerné par l'Emploi créé	Quotité de temps de travail	Décret relatif au cadre d'emplois concerné par la création
02	Agent Territorial de Maîtrise	35/35 <sup>ème</sup>	02	Agent Territorial Principal de Maîtrise	35/35 <sup>ème</sup>	Décret n° 88-547 du 06 mai 1988 modifié

Suppression d'emploi	Grade concerné par l'emploi supprimé	Quotité de temps de travail	Création d'emploi	Grade concerné par l'Emploi créé	Quotité de temps de travail	Décret relatif au cadre d'emplois concerné par la création
03	Adjoint Administratif Territorial	35/35 <sup>ème</sup>	03	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié

Suppression d'emploi	Grade concerné par l'emploi supprimé	Quotité de temps de travail	Création d'emploi	Grade concerné par l'Emploi créé	Quotité de temps de travail	Décret relatif au cadre d'emplois concerné par la création
16	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	16	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié

Suppression d'emploi	Grade concerné par l'emploi supprimé	Quotité de temps de travail	Création d'emploi	Grade concerné par l'Emploi créé	Quotité de temps de travail	Décret relatif au cadre d'emplois concerné par la création
10	Adjoint Technique Territorial	35/35 <sup>ème</sup>	10	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié

Suppression d'emploi	Grade concerné par l'emploi supprimé	Quotité de temps de travail	Création d'emploi	Grade concerné par l'Emploi créé	Quotité de temps de travail	Décret relatif au cadre d'emplois concerné par la création
01	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	01	Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	Décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié

Suppression d'emploi	Grade concerné par l'emploi supprimé	Quotité de temps de travail	Création d'emploi	Grade concerné par l'Emploi créé	Quotité de temps de travail	Décret relatif au cadre d'emplois concerné par la création
03	Adjoint d'Animation Territorial	35/35 <sup>ème</sup>	03	Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié

Suppression d'emploi	Grade concerné par l'emploi supprimé	Quotité de temps de travail	Création d'emploi	Grade concerné par l'Emploi créé	Quotité de temps de travail	Décret relatif au cadre d'emplois concerné par la création
01	Adjoint d'Animation Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	01	Adjoint d'Animation Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	Décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié

Suppression d'emploi	Grade concerné par l'emploi supprimé	Quotité de temps de travail	Création d'emploi	Grade concerné par l'Emploi créé	Quotité de temps de travail	Décret relatif au cadre d'emplois concerné par la création
19	Agent Territorial Spécialisé Principal de 2 <sup>ème</sup> classe des Écoles Maternelles	- 1 à 31,30/35 <sup>ème</sup> - 18 à 35/35 <sup>ème</sup>	19	Agent Territorial Spécialisé Principal de 1 <sup>ère</sup> classe des Écoles Maternelles	- 1 à 31,30/35 <sup>ème</sup> - 18 à 35/35 <sup>ème</sup>	Décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié

Suppression d'emploi	Grade concerné par l'emploi supprimé	Quotité de temps de travail	Création d'emploi	Grade concerné par l'Emploi créé	Quotité de temps de travail	Décret relatif au cadre d'emplois concerné par la création
08	Auxiliaire de Puériculture Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	08	Auxiliaire de Puériculture Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35/35 <sup>ème</sup>	Décret n° 92-865 du 28 août 1992 modifié

Le tableau des effectifs est modifié à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

Les crédits nécessaires se rapportant à ces divers avancements de grade seront inscrits au budget, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Le Conseil municipal,

Où le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant respectivement statut particulier du cadre d'emplois des Attachés territoriaux,

Vu le décret n° 88-547 du 06 mai 1988 modifié, portant respectivement statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,

Vu le décret n° 92-850 du 28 août 1992 modifié, portant respectivement statut particulier du cadre d'emplois des Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles,

Vu le décret n° 92-865 du 28 août 1992 modifié, portant respectivement statut particulier du cadre d'emplois des Auxiliaires de Puériculture territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant respectivement statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié, portant respectivement statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié, portant respectivement statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Territoriaux d'Animation,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié, portant respectivement statut particulier du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux,

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

Vu la délibération n° 08/113/P du 22 septembre 2008 portant détermination du taux de promotion pour les avancements de grades au sein d'un même cadre d'emplois,

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire pour les Catégorie A, B et C, séance du 16 octobre 2018 – Avancements de grades sans examen professionnel 2018,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances, de l'Administration Générale, du Personnel et des Services Publics Industriels et Commerciaux du 15 novembre 2018,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1** : de modifier le tableau des effectifs, suite aux avancements de grade pour les catégories A, B et C, au choix, sans examen professionnel, pour soixante-cinq (65) agents de la Commune.

**ARTICLE 2** : Les crédits afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires :  
Chapitre 012 : frais de personnel.

La présente proposition mise aux voix est adoptée :

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	23
Nombre de procurations	6
Nombre de suffrages exprimés	29
Votes : pour	
dont procurations	
contre	
dont procurations	
abstention	
dont procurations	
unanimité	<b>X</b>

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
LE MAIRE,

